Europ Assistance

'Contrat temporaire'
(avec assurance annulation et bagages)

(Description du besoin d'assurance)

Description des garanties

1. <u>Assistance voyage</u>

Le «Contrat temporaire» est une assurance voyage d'Europ Assistance, qui couvre tous les bénéficiaires nommément désignés au contrat lors d'un voyage d'une durée maximale de 45 jours.

- Vous souhaitez :
  - être couvert pour un voyage, qui ne concerne pas les activités de sports d'hiver ;
  - une prise en charge des frais médicaux exposés à l'étranger à concurrence de 25.000 EUR ;
  - uniquement une assistance aux personnes, sans assistance pour votre véhicule (en cas de vol, de panne ou d 'accident) ;
- Vous résidez à l'étranger lors de votre voyage pour une durée maximale de 45 jours.

2. <u>Assurance annulation voyage et bagages (optionnel)</u>

Vous souhaitez être couvert en cas :

- d'annulation de votre voyage à concurrence de :
  - 1.250 EUR par personne ;
  - 3.100 EUR pour l'ensemble des passagers assurés.

- de dégradation, de vol ou de perte de vos bagages à concurrence de:
  - 1.250 EUR par personne;
  - 2.500 EUR pour l'ensemble des passagers assurés.

Vos besoins en assurance

Si vous marquez votre accord avec les éléments repris ci-dessus, le

'Contrat temporaire'

avec la garantie '**Optitravel**' (**assurance annulation et bagages**) optionnelle

est le produit de la gamme d' Europ Assistance qui, à notre avis, offre la meilleure solution à vos souhaits et besoins de couverture et que nous, BNP Paribas Fortis, pouvons vous proposer.

Nous vous invitons à lire attentivement les conditions générales reçues. Cela vous permettra de vérifier que la couverture proposée répond à vos besoins.

Ceci concerne un produit d'assurance de Europ Assistance nv, distribué par BNP Paribas Fortis

Europ Assistance (Belgium) sa – Boulevard du Triomphe 172, B 1160 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 457.247.904 – www.europ-assistance.be. Entreprise d'assurance agréée sous le n° de code 1401, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.
BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0403.199.702, est inscrit sous le n° 25.879A auprès de la FSMA, rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles, et agit comme agent d'assurances lié pour Europ Assistance (Belgium) sa.

Si les caractéristiques de cette assurance ne devaient pas répondre à vos attentes et besoins en terme d'assurance assistance, nous vous invitons à nous contacter au 02/433.41.32 afin de pouvoir dégager, ensemble, une solution.

Par la signature des conditions d'adhésion, l'adhérent déclare:

- que le contenu du produit d'assurance proposé répond à ses besoins et attentes ;
- avoir été suffisamment informé sur la portée et les limitations de ce produit ;
- contracter cette assurance de son plein gré et sans aucune contrainte.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'adhésion à cette assurance n'est possible que si vous répondez aux conditions d'adhésion.

Exemplaire pour le client.